



Résolution du conseil communal du 22 novembre 2022

Le Conseil,

- prend connaissance des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les marchés publics suivants :
 - « acquisition de matériel informatique et téléphonique » pour le service des Sanctions administratives, de la Petite Enfance, de l'Enseignement néerlandophone et du service Informatique
 - « extension du marché Inforius » pour le service des Sanctions administratives
 - « activation des équipements de quartier : Réfection de toitures du hangar arrière sur le site Imprimerie »
 - « acquisition de matériel de sonorisation complémentaire aux investissements réalisés en 2021 afin de mieux répondre aux besoins des artistes et prestataires »
 - « acquisition de 4 braséros pour l'organisation des événements par la Commune »
 - « acquisition de 10 tables pliantes en deux sous la forme d'une mallette »
 - « acquisition d'équipements industriels pour les crèches et les écoles »
 - « fourniture de sacs poubelles »
 - « inhumations et exhumations de corps »
 - « contrôles légaux des installations des bâtiments communaux par un service externe pour les contrôles techniques »
 - « acquisition d'électroménager industriel pour les crèches »
 - « acquisition d'équipements en inox pour les crèches »
 - « acquisition d'équipements divers pour les crèches »
 - « fourniture et placement de cadres en béton pour les pierres tombales collectives »
 - « acquisition de stores »
 - « travaux de rénovation partielle à l'école 13 "les Marronniers" »
 - « avenant 1 du marché «Écoles 3 et 6: Revêtement de sol (2 LOTS) - Lot 1 (Remplacement du parquet de la salle des fêtes de l'école 3) »
 - « avenant 1 du marché «Écoles 3 et 6: Revêtement de sol (2 LOTS) - Lot 2 (Remplacement du parquet de la salle de l'école 6) »
 - « achat d'un tracteur »
 - « église Saint Denis - Scan 3D d'une œuvre en bois »
 - « marché de traduction (2023-2025) »
 - « conseil et consultation juridiques (4 Lots) 2023-2025 »
 - « interventions lourdes sur les aires de jeux communales »
 - « achat de barrières nadar, lampes, panneaux de signalisation... »
 - « achat d'outillage (5 lots) »

- « mission d'auteur de projet relative au Boulevard Guillaume Van Haelen 83 (transformation d'une maison de maître en immeuble d'appartements) »
- « achat de mètres CO2 pour les écoles communales néerlandophones »
- désigne IRISNET pour l'installation de câblages informatiques
- revoit :
 - la décision du Conseil communal du 20 septembre 2022 quant au montant de l'estimation pour la rénovation d'un pavillon au Cimetière de Forest
 - la décision du Conseil communal du 18 octobre 2022 quant au montant de l'estimation pour la rénovation du réfectoire en sous-sol de l'école 9
- retire la décision du Conseil Communal du 18 octobre 2022 relative à l'approbation des conditions et de la procédure de passation pour l'achat de véhicules (5 lots)

- approuve :
 - la prolongation de signature de l'acte pour l'acquisition pour cause d'utilité publique de deux parcelles de terrain appartenant à la société AUDI Brussels S.A
 - la prolongation des délais de mise en œuvre de l'Appel à Initiatives Citoyennes 2022 (Contrat de Quartier Durable Wiels-sur-Senne)
 - les modifications aux règlements suivants:
 - taxe sur les spectacles et les divertissements organisés dans un lieu permettant d'accueillir plus de 500 personnes dont les exploitants s'engagent à réduire les nuisances ou inconvénients causés par leur activité
 - taxe sur la mise à disposition d'appareils de télécommunication contre paiement par le public
 - taxe sur les immeubles bâtis partiellement ou totalement inoccupés ou inexploités
 - taxe sur les évènements sportifs organisés dans un lieu permettant d'accueillir plus de 500 personnes
 - taxe sur la distribution à domicile et sur la voie publique d'imprimés publicitaires non adressés
 - taxe sur les équipements à des fins industrielles et/ou commerciales
 - taxe sur les spectacles et divertissements organisés dans un lieu permettant d'accueillir plus de 500 personnes
 - taxe sur le placement de chaises, bancs, tables, terrasses et autres objets sur le domaine public
 - taxe sur les évènements sportifs organisés dans un lieu permettant d'accueillir plus de 500 personnes
 - taxe sur les dispositifs publicitaires
 - taxe sur les terrains non bâtis, laissés à l'abandon et situés en bordure de la voie publique et sur les immeubles par nature inachevés
 - taxe sur les appareils permettant d'effectuer automatiquement des opérations de dépôt et/ou retrait des billets de banque
 - taxe sur les magasins de nuit
 - taxe sur les distributeurs de carburants et de lubrifiants accessibles au public
 - taxe sur les surfaces de bureaux
 - taxe sur les résidences secondaires
 - taxe sur les enseignes et réclames
 - taxe sur les établissements bancaires et assimilés
 - taxe sur les flèches directionnelles placées à des fins commerciales
 - taxe sur le placement de marchandises et autres objets sur le domaine public
 - taxe sur les immeubles bâtis partiellement ou totalement négligés ou délabrés

- redevance sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique
 - le nouveau règlement relatif à la prime Be Home (exercice 2023)
 - le règlement relatif à la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (exercice 2023)
 - le règlement « taxe relatif aux centimes additionnels communaux au précompte immobilier (exercice 2023) »
 - le paiement de la facture d'un montant total de 369,87 € à Delhaize Forest (transaction)
 - les 2 conventions entre la commune et Bruxelles Environnement relatives à l'appel à projet « Action Climat 2022 »
 - le contrat de bail à conclure avec le Centre Public d'Aide Sociale de Forest, permettant de reloger temporairement la bibliothèque communale francophone
 - la convention relative à la relocalisation des prérogatives légales du presbytère Saint-Denis à l'immeuble sis n°157 avenue Victor Rousseau
 - le dossier de rénovation partielle des toitures de l'église Sainte-Marie Mère de Dieu
 - l'intégration du bâtiment « école n°14 - La Cordée Primaire » (Rue du Dries 27) dans le programme RENOCLICK en vue de l'obtention d'une prime via le plan régional RENOLUTION
 - la convention, conclue pour la période de 2022-2024, entre la Commune de Forest et la Région de Bruxelles-Capitale, relative aux Plans locaux de Prévention et Proximité (PIPP)
 - la convention d'implémentation d'une antenne locale LISA – subside LISA Marconi – 2022
 - la convention de mise à disposition d'une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'engagement d'un ETP pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat Local de Mobilité Neerstalle
 - la convention de partenariat 2023-2027 avec Infor Jeunes Bruxelles asbl pour le projet Espace Info Jeunesse
- décide de ne pas octroyer le subside de 7.500€ à l'ALE de Forest et de l'octroyer à l'ASBL Forest Quartiers Santé
- autorise :
 - la disposition de trois douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2023
 - la disposition de trois douzièmes provisoires afin de pourvoir aux dépenses du service ordinaire de la régie Foncière pour les mois de janvier, février et mars 2023
- prend acte du procès-verbal de vérification de la caisse communale établi le 30 juin 2022
- déclare les places vacantes pour une nomination permanente dans une fonction de recrutement, à partir du 1er janvier 2023 (enseignement néerlandophone)
- entend 3 interpellations et 5 questions orales
- désigne Monsieur **Éric MANNES** en qualité de Secrétaire communal a.i, en remplacement de Madame **Betty MOENS**, Secrétaire communale, en congé du **mardi 3 janvier 2023 au vendredi 6 janvier 2023**
- prolonge le stage en vue d'une nomination définitive d'un agent
- nomme 1 agent
- met 2 agents en disponibilité
- octroie 2 pensions de retraite
- octroie 1 pension de survie
- la démission volontaire d'un enseignant